La Commission Régionale d'Arbitrage est composée de

Responsable CRA : Jehanne MAZRE

Responsable Fleuret : Valentin AVIS
Responsable Epée : Denis CHOPARD
Responsable Sabre : Marco BURLA

Membres de la commission :
Référent Doubs : Lucas SCHAUSS
Référent Jura : Coralie GUILLIER
Référent Territoire de Belfort : Valentin Avis
Référent Haute Saône : Axel JOURDA
Référent Saône et Loire : Denis CHOPARD
Référent Côte d'Or : Alexandre BONTEMPS SALPOINTE
Référent Nièvre : Claire FARGEAS
Référent Yonne : Thomas BOBIO
Référent sabre laser : Gilles BEAUFILS
Référent escrime artistique : Fabien BOUVIER

1. *L'Arbitrage des compétitions*

1.1 Règles générales de mise à disposition d'arbitres aux organisateurs pour les championnats de BFC – Filière H2036 – Tournois de clubs entrant dans le classement régional et/ou national

En cas d'absence de l'arbitre, le club ne pourra pas participer à l'épreuve. Le prêt d'arbitre est autorisé entre les clubs.
L'organisateur, en fonction du nombre d'inscrits pourra se rapprocher des clubs pour que ceux-ci n'apportent pas d'arbitre.

Si l'arbitre qui se présente à la compétition ne correspond pas à la personne inscrite sur extranet, ou si la personne n'a pas le niveau de diplôme requis, sans accord écrit préalable par le responsable de la CRA, le club s'expose à une pénalité de 100€. Cette pénalité payable avant le début de la compétition sans quoi les tireurs du club ne pourront pas participer à la compétition (les frais engagés par les tireurs ne seront pas remboursés).

⚠ **Le club mettant à disposition d'un autre club un arbitre, pourra demander une indemnisation. Le montant de cette indemnisation reste à la discrétion du club prêtant.**

- *Compétition Individuelle*

Chaque club ayant 4 tireurs engagés, **sur la même journée et toutes catégories confondues** (par exemple M11-M13 homme et dame), devra fournir un arbitre selon les règles en vigueur de la CRA (tableau ci-dessous). **Cet arbitre devra être présent dès le début de la 1ère compétition.**
Les arbitres resteront à disposition du directoire technique pendant toute la durée de la compétition. Ils seront indemnisés selon le barème régional.

- *Compétition par équipe*

Chaque club ayant 1 équipe engagée devra fournir un arbitre selon les règles en vigueur dela CRA (tableau ci-dessous), **dès le début de la compétition individuelle.**
Ces arbitres resteront à disposition du directoire technique pendant toute la durée de la/les compétitions. Ils seront indemnisés selon le barème régional.

- *Filière Horizon 2036*

Pour l'épreuve de ligue, tout arbitre en formation régionale peut se rapprocher du club organisateur pour proposer ses services.
Les clubs organisateurs des championnats de Bourgogne Franche Comté M15 et plus doivent accepter tous les arbitres en formation régionale qui souhaitent arbitrer.

1.2 Niveau d'arbitrage pour chaque niveau de compétition

Les arbitres en formation nationale peuvent arbitrer toutes les compétitions (peu importe la catégorie).
⚠ **Toute dérogation à ce tableau doit faire l'objet d'une demande écrite au responsable de la CRA et avoir son accord.**

	Catégorie	Niveau d'arbitre obligatoire	Catégorie de l'arbitre
Championnat Bourgogne Franche Comté	M11 - M13	Départemental Formation Régionale ou +	M15 ou +
	M15	Départemental Formation Régionale ou +	M17 ou +
	M17	Départemental Formation Régionale ou +	M20 ou +
	M20 – Senior	Départemental Formation Régionale ou +	Senior ou +
	Vétéran	Départemental Formation Régionale ou +	M17 ou +
Filière H2036	M15 – ligue	Formation régionale ou +	M17 ou +
	M15 – zone	Formation régionale ou +	M17 ou +
	M15 – national	Régional ou +	M17 ou +
	M15 – FDJ	Régional ou + sur convocation CNA Régional ou + sur convocation CRA	M17 ou +
Tournoi Régional entrant dans le classement régional et/ou national	M13	Formation départementale ou +	M15 ou +
	M15	Formation départementale ou +	M17 ou +
	M17	Départemental ou +	M20 ou +
	M20 – Senior	Départemental ou +	Senior ou +
Tournoi de club	Toutes Catégories	Libre - mais attention en fonction de la catégorie et du niveau, d'avoir un arbitre adapté	En fonction de la catégorie de la compétition

1.3 Indemnités arbitrage

Indemnités valables pour toutes les armes lors des épreuves organisées sur le territoire du CREBFC.

Formation départementale	25 €
Départemental	30 €
Formation régionale	40 €
Régional	45 €
Formation nationale	50 €
National	70 €
International C	80 €
International A / B	100 €

Indemnités valables pour toutes les armes lors des épreuves organisées sur le territoire du CRE BFC.

Tout arbitre qui arrive plus de 2h après le début de la 1ère épreuve verra son indemnisation divisée par 2.

Une journée : 7 heures de présence auprès du Directoire Technique.
Si présence de plus de 7h, il est recommandé pour le club organisateur de valoriser le travail des arbitres en majorant l'indemnisation (montant libre).

1.4 Formation arbitrage

Le plan de formation de la CRA commence lors de la JNA de début de saison : Journée de formation et passage d'examen QCM pour les candidats aux formations départementales et régionales.
La date et le lieu de la JNA sont fixés par la CRA.

Les référents départementaux sont un relais de la CRA et du CRE. Ils transfèrent les informationsde la CRA, CNA et FFE concernant l'arbitrage aux clubs et aux arbitres.
Ils établissent avec l'aide des clubs le plan de formation des arbitres interdépartementaux.

Il existe différents niveaux d'arbitre : départemental, régional, national et international.
La CRA met en place les modalités d'obtention et de formation d'arbitrage jusqu'au niveau régional et aide au passage au niveau supérieur (national).

Chaque arbitre entrant en formation régionale se verra remettre un livret de formation. Ce livret individuel est à donner au référent arbitrage de chaque compétition, il pourra regarder les évaluations précédentes et le cas échéant remplir la fiche compétition.

1.4.1 Arbitre départemental



Pour entrer en formation d'arbitre départemental, il faut être au minimum de la catégorie M15 et **avoir la lame verte**

Pour entrer en formation pratique, il faut :

- Valider le QCM passé lors de la JNA de septembre/octobre – note minimum de 15/20

Le QCM d'arbitrage est composé de :

- 20 questions en 30 minutes
- 12 questions communes aux 3 armes
- 8 questions spécifiques à chaque arme

Le format du cursus de formation et d'évaluation est laissé libre à la convenance de chaque département sous la responsabilité du référent départemental de la CRA.

Les attendus d'un arbitre départemental :

- Être apte à entrer en formation régionale
- Gestion du matériel – la sécurité
- La gestuelle
- Gestion de la poule – appel des tireurs – tenue de la feuille
- Application du T 170 1 et 2^{ième} groupes, vue sur le 3 et 4^{ième}
- Savoir donner la phrase d'armes (aux 3 armes)
- Attitude : montrer de l'assurance
- Armes conventionnelles : Déterminer les actions – déterminer l'attaquant

1.4.2 Arbitre Régional

Pour entrer en formation d'arbitre régional, il faut être au moins dans la catégorie M17 et avoir le diplôme d'arbitre départemental.

Les seniors pratiquants en compétitions depuis plusieurs saisons peuvent se présenter directement au régional sans avoir le départemental, **après accord de la CRA.**

Pour entrer en formation pratique, il faut :

- Valider le QCM d'arbitre régional passé lors de la JNA du mois de septembre/octobre – au minimum 25 points.
- Participer à la Journée Nationale d'arbitrage – septembre octobre
- Valider le QCM passé lors de la JNA – avoir au moins 25/30 points
- Valider la formation E-Learning avant ou après le passage du QCM

Le QCM d'arbitrage est composé de :

- 30 questions en 30 minutes
- 20 questions communes aux 3 armes
- 10 questions spécifiques à chaque arme

Le candidat devra valider **au moins 3 journées** d'arbitrage : **à minima**

- Au moins 1 épreuve individuelle
- Au moins 1 épreuve par équipe
- Au moins 1 épreuve au-dessus de la catégorie M15 (se référer au tableau en 11.2.) -

Pour rappel, les évaluations sont faites sur les compétitions à partir de la catégorie M15.

Le candidat devra pour valider sa formation :

- Participer à la JNA
- Participer à la journée de formation de la CRA de BFC en plus de la JNA (dans les 2 ans)
- Valider la pratique

Le livret de formation est donné par le candidat à l'évaluateur avant le début de la compétition – s'adresser au Directoire Technique. Attention, pas de feuille volante.

Les attendus d'un arbitre régional :

- Être apte à arbitrer au niveau national
- Idem que le départemental
- Connaissance du règlement FIE – application des « fautes et sanctions »
- Être sûr de soi – gestion de la pression lors d'un arbitrage d'une finale ou match difficile
- A l'épée : savoir gérer les sorties de piste – les corps à corps – touche à terre
- Au sabre : bonnes décisions sur les touches en milieu de piste
- Détection des pannes et règlementation
- Tenue correcte exigée

Les arbitres nationaux de la région BFC qui souhaitent se présenter à un examen régional dans une autre arme, passent le QCM de l'arme choisie et sont évalués sur deux compétitions de niveau M17 au minimum.

La validation des diplômes régionaux se fait, en accord entre le responsable CRA et le responsable de l'arme.

Diplôme d'arbitre national UNSS

Ce diplôme donne un accès privilégié à la formation régional d'arbitrage dans l'arme.

Tout titulaire de ce diplôme doit prendre contact avec la CRA avant le 15 septembre afin de se faire connaître.

Pour valider le diplôme d'arbitre régional dans l'arme, il faut :

- Participer à la JNA
- Se faire évaluer positivement sur une compétition du CRE de BFC. Cette évaluation doit être faite par le responsable de l'arme dans la CRA.

Il faut au préalable contacter la CRA pour s'assurer que le responsable de l'arme soit présent lors de la compétition arbitrée.

1.5 Arbitre National

Voir le règlement national d'arbitrage

1.6 Référent arbitrage

Personne mandatée par la CRA pour superviser la formation des arbitres sur les compétitions et le bon déroulement des matchs arbitrés. Il est défrayé en fonction de son diplôme par l'organisateur de la compétition.

Le cas échéant, il aura toute autorité sur les arbitres en formation régionale, et même de niveau supérieur, pour changer une phrase d'armes incorrecte (à lui d'expliquer pourquoi cette modification).

Lorsqu'un référent est présent sur une compétition, il est préférable de le présenter et d'expliquer son rôle aux compétiteurs et parents.

1.7 Liste des Evaluateurs

Dans la mesure du possible, le candidat ne sera pas évalué par son Maître d'armes.

NOM et PRENOM	Fleuret	Epée	Sabre	Sabre laser	Artistique
AVIS Valentin	X	X			
BOBIO Thomas			X		
BOUVIER Fabien			X	X	X
BEAUFILS Gilles		X		X	
BURLA Marco			X		
CHOPARD Denis		X			
FARGEAS Claire		X			
GAWLAS Richard	X	X	X		
GUENET Jean Marc	X	X	X		
GUILLIER Coralie			X		
JOURDA Axel		X			
MAZIRE Jehanne	X	X	X		
MFOUNGOUO Chimed	X				
PICCIOLI Laurent			X		
ROBERT Antoine		X			
SCHAUSS Lucas			X		
VIDAL Philippe	X				
ZOLD Beata			X		
KORMAN Nicolas		X			
ANGUENOT Alban			X		
RIVIERE Nathanaël		X			
GIORGIANI-COURBET Renaud			X		
BONTEMPS-SALPOINTE Alexandre		X			
A l'extérieur de la Bourgogne-Franche-Comté	CTR ou Responsable CRA de la Région d'accueil OU un arbitre national ou international				

Les référents régionaux :

- Sabre : Marco BURLA
- Fleuret : Pas de référent à ce jour
- Epée : Alexandre BONTEMPS—SALPOINTE

1.8 Stage national

Il se déroule dans les différents centres d'entrainements fédéral

Pour participer il faut :

- Faire acte de candidature auprès de la CRA,
- Être arbitre régional,
- Avoir moins de 18 ans lors du stage.

La CRA propose des arbitres à la CNA qui convoque les personnes retenues.

1.9 Sabre Laser - arbitre régional

<u>Pour la validation du diplôme, il faudra :</u>

- Avoir validé son QCM – possibilité de rattrapage durant la saison sportive,
- Avoir participé à au moins 2 formations pendant la saison,
- Avoir été évalué sur au moins 2 compétitions pendant la saison des formations sont proposées lors de chaque compétition dans la région.

1.10 Escrime artistique

En cours de rédaction